

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt-six août deux-mil quatorze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le premier septembre deux mil quatorze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2014.
- Point d'étape sur le dossier de la création d'un dortoir pour l'école maternelle.
- Règlement des services publics périscolaires.
- Election complémentaire de conseillers communautaires.
- Modification statutaire du C3M.
- Modification statutaire du Pays Sologne Val Sud.
- Demande de subvention.
- Défense incendie de la rue de la Gare.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations sur les travaux de la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.
- Informations sur la vie du Centre Multi-Services « Jeanne d'Arc ».
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 00.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON et Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. (délibération)

1 - Point d'étape sur le dossier de la création d'un dortoir pour l'école maternelle.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, présente au Conseil Municipal, un nouveau point d'étape sur l'affinage des études préalables à la création d'un dortoir pour l'école maternelle.

Ce dossier a été examiné en détail en Commission « Action Scolaire », lors de sa réunion du 27 Août 2014, et peut désormais faire l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire.

Parallèlement, la commission a demandé à l'architecte de bien vouloir retravailler l'aménagement du « croisement » entre la passerelle et la cour de l'école élémentaire, encore perfectible, et a pris note, avec satisfaction des avancées sur chacune des autres demandes.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire et la Commission « Action Scolaire » à poursuivre le déroulement de ce projet, dans cette direction.

2 - Règlement des services publics périscolaires.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, présente au Conseil Municipal, les projets de règlements des différents services publics périscolaires, tels qu'ils ont été travaillés en Commission « Action Scolaire », lors de sa réunion du 27 Août 2014.

Il s'agit, en majeure partie, d'ajustements du fonctionnement pour tenir compte des modifications d'horaires de chacun de ces services publics municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à approuver chacun de ces règlements remaniés, qui entreront en vigueur au 2 Septembre prochain, jour de la rentrée scolaire.

3 - Election complémentaire de conseillers communautaires.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 29 Juillet 2014, Monsieur le Préfet a prescrit la recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Cette nécessaire recomposition s'explique par les conséquences d'une décision du Conseil Constitutionnel, datée du 20 Juin 2014, qui déclare anticonstitutionnel, le principe des « accords locaux » entre communes membres, pour la composition des conseils communautaires.

Il est précisé également que cette déclaration d'inconstitutionnalité provoque des effets juridiques immédiats, lorsque, l'une au moins des communes membres, procède au renouvellement de son assemblée délibérante postérieurement à la décision constitutionnelle du 20 Juin 2014, ce qui est notre cas avec l'élection municipale de Jouy-le-Potier, du 29 Juin dernier.

Monsieur le Préfet demande aux Conseils Municipaux des cinq communes, de délibérer sur cette recomposition, selon la nouvelle répartition suivante :

- Cléry-Saint-André : 9 conseillers communautaires au lieu de 7,
- Dry : 4 conseillers communautaires (inchangé)
- Jouy-le-Potier : 4 conseillers communautaires (inchangé)
- Mareau-aux-Prés : 3 conseillers communautaires au lieu de 4,
- Mézières-lez-Cléry : 2 conseillers communautaires au lieu de 3.

Pour ce qui nous concerne, unique commune à devoir compléter notre représentation au Conseil Communautaire, Monsieur le Préfet nous informe que l'élection des sept conseillers communautaires sortants reste acquise, et qu'il y a lieu d'élire, au sein du Conseil Municipal, parmi les autres conseillers municipaux non communautaires, deux conseillers communautaires supplémentaires.

Chaque liste de candidats doit compter au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir (soit 4 noms au minimum). Chaque liste de candidats doit être composée, alternativement, d'un candidat de chaque sexe.

L'élection de deux nouveaux conseillers communautaires est réalisée à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Ces précisions étant apportées, voici la (les) liste(s) de candidats qui se présente(nt) au suffrage du Conseil Municipal :

-
-
-
-

(vote à bulletin secret)

(Résultat)

(Proclamation des résultats)

4 - Modification statutaire du C3M.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de modification statutaire du C3M qui a été adoptée par le Comité Syndical du C3M. Il s'agit uniquement de porter à quatre, le nombre de vice-présidents du C3M, au lieu de trois jusqu'alors.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer en faveur de cette proposition de modification statutaire.

5 - Modification statutaire du Pays Sologne Val Sud.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de modification statutaire du Pays Sologne Val Sud qui a été adoptée par le Comité Syndical du Pays Sologne Val Sud. Il s'agit principalement d'un toilettage complet de l'ensemble des dispositions statutaires revues pour ce début de mandat.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer en faveur de cette proposition de modification statutaire.

6 - Demande de subvention.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal une proposition de demande de subvention au Conseil Régional du Centre, au titre du Contrat Régional de Pays, en ce qui concerne le projet d'aménagement des abords des commerces du Cœur de Ville historique, qui représente une partie du projet de dévoiement de la route départementale 951, aux abords de la Basilique Notre-Dame de Cléry.

Pour mémoire, une subvention du Conseil Général du Loiret de 76 835 € a été accordée en Juillet 2013. Toutefois, en raison d'un premier refus du Conseil Régional du Centre, sur ce projet, en Décembre 2013, au titre de l'enveloppe complémentaire « Cœur de Village », la budgétisation de ce projet n'a pas pu se réaliser sur 2014, en raison d'un plan de financement insuffisant.

C'est désormais une subvention de 46 500 € qui est sollicitée, afin d'espérer une budgétisation de ce projet municipal pour 2015.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention au Pays Sologne Val Sud, et à le revêtir de sa signature.

Une première tendance sur l'éligibilité de ce dossier pourrait être connue, dès la réunion du Bureau élargi du Pays Sologne Val Sud, du 9 Septembre prochain, afin d'affiner sur le 4^{ème} trimestre 2014, d'une part, l'éligibilité de ce projet aux orientations budgétaires 2015, et d'autre part, le contenu précis de ce dossier, pas encore examiné en commission.

7 - Défense incendie de la rue de la Gare.

Monsieur Claude BOISSAY, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme explique au Conseil Municipal que le programme 2014 de lutte contre l'incendie, inscrit au budget 2014, prévoyait notamment le renforcement de la défense incendie de la rue de la Gare.

Une demande de subvention, à ce propos, est d'ailleurs en cours d'instruction auprès du Conseil Général du Loiret.

Or, le C3M envisage de son côté de renouveler le réseau d'eau potable de la rue de la Gare, en 2015. Afin de coordonner les deux chantiers, pour des questions d'efficacité notamment, il est proposé au Conseil Municipal de prendre l'engagement que ces travaux de renforcement de la défense incendie seront réalisés au premier semestre 2015.

8 – Vie des commissions municipales.

La Commission « Action Scolaire » s'est réunie le 27 Août 2014, en vue d'examiner, notamment, les thématiques exposées ci-avant aux points 1 et 2.

La Commission « Travaux Sécurité Circulation » se réunira le ... **Septembre 2014**, en vue d'examiner l'hypothèse de la création d'un rond-point urbain provisoire, au carrefour des rue des Ruelles, du Château d'Eau et de la Gare, à l'occasion des travaux de réfection de la couche de roulement de cette voie, intégrée au programme pluriannuel d'investissement en faveur de la voirie communale. L'origine de cette réflexion vient du Comité Consultatif de Sages.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » se réunira le 20 Septembre 2014.

9 - Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :***

La Commission « Economie Tourisme » s'est réunie le 8 Juillet 2014, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Monsieur Claude BOISSAY et en présence de Madame Catherine BURAUULT, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN et Jean-Pierre LEFEBVRE. Une réunion d'information des entreprises du canton, avec la C.C.I. du Loiret, sera organisée le 25 Septembre 2014, à Jouy-le-Potier.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 10 Juillet 2014, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Sylvie THIERY, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA. Il se réunira à nouveau le 25 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André.

Le Bureau Communautaire se réunira le 2 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Culture Education » se réunira le 10 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le Bureau s'est réuni le 22 Juillet 2014, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Monsieur Daniel ZONCA. Il se réunira à nouveau le 2 Septembre 2014.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le Comité Syndical s'est réuni le 26 Août 2014, à Beaugency, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Messieurs Alain DIET et Daniel ZONCA.

Le Bureau s'est réuni le 29 Août 2014, à Beaugency, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le Comité Syndical s'est réuni le 9 Juillet 2014, à Mareau-aux-Prés, en présence de Madame Sylvie THIERY, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC et Alain DIET.

Le Bureau élargi se réunira le 9 Septembre 2014, à Ménestreau-en-Villette.

10 - Informations sur les travaux de la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, informe le Conseil Municipal d'un décalage de quelques mois, du début des travaux sur la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry, envisagé un temps pour Septembre 2014.

En effet, alors même que la subvention de l'Etat, de 50% est accordée depuis Mars 2014, la subvention du Conseil Général du Loiret, espérée à hauteur de 44%, devrait être examinée en Décembre 2014, au titre du budget départemental 2015. Enfin, la demande de subvention au Conseil Régional du Centre, formalisée en Décembre 2013, n'a reçu qu'un accusé de réception en Janvier 2014, et reste sans réponse depuis cette date, malgré plusieurs relances.

Compte tenu de l'ampleur des financements espérés (242 000 €) et de notre impossibilité à les avancer sans avoir la certitude de l'obtention de ces subventions, il a été décidé de reporter ces travaux au premier semestre 2015.

Parallèlement, plusieurs mesures d'urgence sont engagées, pour sauvegarder l'édifice et la sécurité du public accueilli.

11 - Informations sur la vie du Centre Multi-Services « Jeanne d'Arc »

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe le Conseil Municipal de la vie du centre multi-services « Jeanne d'Arc », situé dans la cour de la Mairie, et qui accueille plusieurs permanences d'organismes extérieurs, en plus du Centre Communal d'Action Sociale. Il est animé par Muriel DAGUE, Directrice du C.C.A.S.

A noter que, depuis cette rentrée de septembre, nous bénéficions à nouveau d'un conciliateur de justice sur notre canton.

Rappelons enfin que l'animation de ce Centre Multi-Services « Jeanne d'Arc » bénéficie d'une subvention du Conseil Général du Loiret, en vue de valoriser l'action de proximité réalisée par nos services, en relais de l'action sociale départementale.

12 - Informations diverses.

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Juillet 2014, 138 demandeurs d'emploi, soit une diminution de 0,7% par rapport aux chiffres de Juin 2014. La répartition de ces demandeurs est de 69 hommes et 69 femmes ; de 104 indemnisables et 34 non-indemnisables.

Puis, au mois d'Août 2014, 136 demandeurs d'emploi, soit une diminution de 1,4% par rapport aux chiffres de Juillet 2014. La répartition de ces demandeurs est de 67 hommes et 69 femmes ; de 107 indemnisables et 29 non-indemnisables.

13 - Les prochaines réunions de Conseil Municipal devraient avoir lieu les lundis 13 Octobre et 8 Décembre 2014, à 19 heures.

14 - Questions des membres du Conseil Municipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h. ??.